

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2025-13

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 7**

**Absents : 4**

Le 20 mars deux mille vingt-cinq (20/03/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

**Présents** : Ms. ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - PASERO Fabien - JAMMES Patrick

Mmes GUILHON Sylvie - LAVILLE Marie-Noëlle - SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé(s)** Mme FRANCOIS Johanna - JEANTET-LONG Sophie - PALIX Fabienne

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : Mme JEANTET-LONG Sophie donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie – Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à M JAMMES Patrick - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

**Secrétaire de séance** : ARTO Jean

### **OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame la Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 37.68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 38.38 %
- taxe d'habitation (TH) : 5.26 %

- **CHARGE** Madame la Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

ARTO Jean

